

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE****AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE**

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 15 septembre 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lots 6 680 711, 6 680 712 et 6 680 713 68 et 70 rue Saint- Jean-Baptiste Est Zone C-136	La demande consiste à : - Autoriser un projet intégré dans la zone C-136, alors que l'article 12.25.1 du <i>Règlement de zonage numéro 275-2010</i> , tel qu'amendé, stipule que ce type de projet est permis uniquement dans certaines zones, excluant celle où est situé le terrain visé. - Autoriser le projet intégré sans circuit de distribution électrique, de distribution téléphonique et de câble de télévision souterrain, alors que l'article 12.25.11 du <i>Règlement de zonage numéro 275-2010</i> , tel qu'amendé, exige que ces réseaux soient enfouis.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 26 août 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

